



GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Vente de locaux « anciens » à usage d'habitation

Montant de la transaction	Honoraires TTC
Jusqu'à 150 000 €	5.00 % forfait minimum de 5000 €
De 150 001 € à 250 000 €	4.50 %
De 250 001 € à 400 000 €	4.00 %
De 400 001 € à 600 000 €	3.50 %
A partir de 600 001 €	3.00 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge du vendeur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %).

Barème au 01/09/2020

Dans le cadre d'un mandat de vente « exclusif », une remise de 10% sera consentie sur le montant des honoraires d'agence mentionnés ci-dessus.

Avis de valeur : 150 € TTC

En cas de vente réalisée par notre agence, le montant correspondant à l'avis de valeur sera déduit des honoraires d'agence payables le jour de la vente définitive.